

ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY
SECRETARIAT
P. O. Box 3243

ADDIS ABABA

ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAINNE
SECRETARIAT
B. P. 3243

CONSEIL DES MINISTRES
Quatorzième session ordinaire
Addis-Abéba, février/mars 1970

CM/328

RAPPORT DU RAPPORTEUR
DE LA QUATORZIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL
DES MINISTRES

RAPPORT DU RAPPORTEUR
DE LA
QUATORZIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES
DE L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE

OUBERTURE DE LA QUATORZIEME SESSION

1. Le Conseil des ministres s'est réuni le vendredi 27 février 1970 à Addis-Abéba, pour sa quatorzième session, sous la présidence de S.E. M. Simon Nko'o Etoungou, Président sortant, Ministre des Affaires étrangères du Cameroun. La séance a été déclarée ouverte à 16 h.35. Assistaient à la réunion, les Ministres et représentants des 41 membres de l'Organisation de l'Unité Africaine et des observateurs des mouvements de libération. Le Président a invité alors Sa Majesté Impériale Haïlé Selassié Ier, Empereur d'Ethiopie, à ouvrir officiellement la quatorzième session ordinaire du Conseil des ministres.

2. Dans son allocution d'ouverture au Conseil des ministres, l'Empereur a rappelé que l'échec ou la réussite d'une organisation intergouvernementale dépend de la mesure dans laquelle ses membres collaborent entre eux. En signalant qu'à cette session, le Conseil aurait surtout à s'occuper du programme d'activité et du budget de l'OUA, il a mentionné néanmoins certaines questions qu'il faudrait considérer. L'un de ces problèmes était la lutte pour la libération des territoires africains encore sous la domination d'une minorité étrangère ou d'un régime raciste ; à ce propos, il a formulé le voeu que les Etats membres continuent d'accorder une assistance substantielle aux mouvements de libération et qu'ils intensifient les efforts qu'ils déploient pour mettre fin à toute domination d'Africains en Afrique par des oppresseurs étrangers. Il a affirmé que la fin de la guerre civile au Nigéria le réjouissait, et exprimant l'espoir que les Etats membres apportent leur concours au Gouvernement de la République fédérale du Nigéria dans ses efforts de réconciliation et de reconstruction, que la mésentente entre certains pays membres, causée par cette guerre civile disparaisse, et que leurs relations fraternelles se rétablissent. S.E.M.M. Nkama, Ministre d'Etat pour les Affaires étrangères de la Zambie, S.E. Dr. A.K.Gaye

Ministre des Affaires étrangères du Sénégal, S.E. M. S.M. Buesir, Ministre de l'unité et des Affaires étrangères de la Lybie, et S.E. A. Ickonga, Ministre des Affaires étrangères du Congo-Brazzaville, ont déposé une motion de remerciements à Sa Majesté Impériale.

3. S.E. M.F. Okunnu, Commissaire aux travaux publics et au logement du Nigéria, a ensuite pris la parole pour exprimer au Conseil les remerciements du Nigéria pour les efforts déployés par l'OUA pour mettre fin au conflit. Le Gouvernement du Nigéria est particulièrement reconnaissant au Comité consultatif sur le Nigéria et à son Président, Sa Majesté Impériale Hailé Selassié Ier, Empereur d'Ethiopie, de ce qu'ils ont fait pour sauvegarder l'unité et la souveraineté nationales du Nigéria.

4. Le Président sortant a ensuite passé en revue les principaux événements qui s'étaient produits depuis la précédente session et il a demandé aux Etats membres de s'efforcer d'élargir encore leur coopération dans le sens du progrès et de l'unité, et pour libérer les territoires non autonomes de l'Afrique.

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

5. Sur la proposition du représentant de l'Ile Maurice, appuyée par le représentant de l'Ethiopie, le Conseil a élu :

S.E. M. Malick Zorome, Ministre des Affaires étrangères, de la Haute-Volta	Président
S.E. M.A.D. Camara, Ministre des affaires étrangères de Cambie	1er Vice-Président
S.E. M.O. Arteh Galib, Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de Somalie	2e Vice-Président
M. S. Gohar, Sous-Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de la République Arabe Unie	3e Vice-Président
M.A. Moussa, Ambassadeur du Tchad	Rapporteur

Au nom de tous les membres du Bureau, le nouveau Président a remercié le Conseil de les avoir désignés. Il a ensuite fait valoir la nécessité d'une coopération accrue afin de renforcer l'OUA en tant qu'instrument du développement des Etats membres. La séance publique a été ensuite déclarée close.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

6. L'ordre du jour provisoire a été communiqué dans divers documents successifs dont le dernier a été le document CM/293/Rev.3. Sur proposition de la Tunisie le Conseil des ministres a décidé qu'au lieu de citer tous les territoires non autonomes dans l'ordre du jour, le point correspondant serait libellé comme suit: "Rapport du Secrétaire général administratif sur le développement de la situation dans les territoires sous domination coloniale et raciste". Cette décision du Conseil a fait suite à un débat sur le point de savoir si les Iles Canaries et les Iles Seychelles devaient être mentionnées à côté de l'Angola, du Mozambique, du Sahara Espagnol, de la Somalie Française (Djibouti) etc. La délégation de la République Arabe Unie a fait savoir ensuite au Conseil que lors de l'examen du point intitulé "Questions diverses", elle ferait une déclaration sur le maintien de l'occupation de certaines parties du territoire de la République Arabe Unie par des forces d'un pays étranger". L'ordre du jour a été ensuite adopté avec quelques amendements mineurs.

7. Suivant la coutume établie, le projet de budget a été examiné en séance plénière. Ce qui vaudrait dire que le Conseil plénier et le Comité B pour les questions financières, administratives et institutionnelles ont tenu des réunions communes. Les travaux ont été répartis de la façon suivante :

Séance plénière
et Comité B

-Budget et autres affaires financières,
administratives et institutionnelles : Point 1
à 14 inclus, 16, 17, 24 et 32 à 37 inclus,
de l'ordre du jour.

- Comité A -Affaires politiques : Points 15, 18, 19, 20 à 23 inclus, 26, 27 à 31, de l'ordre du jour
- Comité C -Questions de coopération interafricaine : Points 25 et 28 à 30 inclus.

FUTURES SESSIONS DE FEVRIER

8. Après l'organisation des travaux, le Secrétaire général administratif est revenu sur une question que plusieurs délégations avaient soulevée, à savoir que l'ordre du jour est trop chargé et que les futures sessions de février seraient préparées dans de meilleures conditions si elles se limitaient à l'examen du budget et du programme de travail de l'OUA. Le Conseil des ministres resterait libre d'examiner lors de ces sessions des problèmes urgents. Il a été décidé d'adopter ce système à l'avenir.

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL ADMINISTRATIF.

9. Le rapport du Secrétaire général administratif a été présenté sous la cote CM/294(Part II), portant sur la période allant de septembre 1969 à février 1970. Le Secrétaire général administratif a donné lui-même lecture de l'introduction à ce rapport qui fait l'objet du document CM/294 (Part I). Dans son rapport, le Secrétaire général n'a pas seulement fait état de la plupart des événements qui se sont produits dans les domaines de l'administration, des affaires politiques et économiques, de l'enseignement et autres secteurs connexes, mais il a abordé également les questions dont le Conseil sera saisi à sa quatorzième session. A la demande du Maroc, il a été décidé que la partie du rapport relative au Sahara espagnol reproduirait in extenso la résolution N°2501 adoptée par les Nations Unies au sujet de ce pays. Le régime minoritaire raciste qui domine au Zimbabwe ayant annoncé que la république serait proclamée le 2 mars 1970, plusieurs délégations ont invité le Conseil à examiner les décisions relatives à la lutte pour la libération que les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont prises à des réunions régionales récentes, telles que les conférences des Etats

de l'Afrique de l'Est et du Centre, de l'O.C.A.M., etc.. pour que les prochains affrontements avec les régimes minoritaires en Afrique soient mieux préparés. L'examen porterait également sur les moyens possibles à mettre en oeuvre pour empêcher la construction du barrage de Cabora Bossa, au Mozambique. Le Conseil des ministres a pris acte du rapport du Secrétaire général et a décidé de renvoyer aux Comités de travail compétents les questions présentées dans le rapport et celles qui seraient soulevées au cours des délibérations.

DECLARATION DE LA DELEGATION DE LA REPUBLIQUE ARABE UNIE SUR LA CRISE DU MOYEN-ORIENT.

10. Le Chef de la délégation de la République Arabe Unie a alors été autorisé à faire une déclaration sur la crise du Moyen-Orient que le Conseil avait accepté d'entendre au titre des "Questions diverses" de l'ordre du jour. Cette déclaration a indiqué en particulier que certaines parties du territoire de la République Arabe Unie sont encore occupées par des forces israéliennes en dépit de la résolution N° 242 du 22 novembre 1967 du Conseil de sécurité, et des résolutions antérieures de l'O.U.A., qui en demandent le retrait. Elle a annoncé également que les chocs entre forces armées se multiplient dans la région. La plupart des orateurs qui ont ensuite pris la parole ont demandé que soient réaffirmées la solidarité et la sympathie de l'O.U.A. à la République Arabe Unie, dans ces circonstances, et qu'Israël soit requis de retirer ses forces de ces parties du territoire de la R.A.U. Après un long débat, le Conseil des ministres a décidé :

- a) de prendre acte de la déclaration de la R.A.U. ;
- b) d'accepter le texte intégral de la déclaration comme document officiel du Conseil des ministres ;
- c) d'adresser le message suivant au Président de la République Arabe Unie :

" LE CONSEIL DES MINISTRES DE L'OUA REUNI LE 28 FEVRIER 1970 A ADDIS ABEBA POUR SA QUATORZIEME SESSION, AYANT PRIS CONNAISSANCE DE LA DECLARATION FAITE PAR LE CHEF DE LA DELEGATION DE LA REPUBLIQUE ARABE UNIE SUR LA SITUATION TRES GRAVE QUI EXISTE DANS CE PAYS DEPUIS L'OCCUPATION PAR DES FORCES ETRANGERES D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE NATIONAL DE CET ETAT MEMBRE FONDATEUR DE L'OUA EXPRIME SA SYMPATHIE ET SA SOLIDARITE SANS RESERVE AU PRESIDENT, AU GOUVERNEMENT ET AU PEUPLE DE LA REPUBLIQUE ARABE UNIE. "

Pour des motifs divers, les pays suivants ont formulé des réserves au sujet de l'envoi de ce message à la République Arabe Unie : Gabon, Malawi, Lesotho, Souaziland, Rwanda, Dahomey et Sierra Leone. L'examen de ce point de l'ordre du jour étant épuisé, le Comité des affaires politiques et le Comité pour les questions de coopération interafricaine se sont retirés. Le Conseil a abordé alors en séance plénière les questions financières, institutionnelles et administratives.

11. Les points de l'ordre du jour à examiner en séance plénière font l'objet du document CM/293/Rev.4/Add.1 reproduit ci-après, à l'exclusion des points 1 et 2 déjà examinés :

1. a) Election des membres du Bureau.
b) Adoption de l'ordre du jour.
c) Organisation des travaux de la session.
2. Rapport du Secrétaire général administratif.
3. Rapport du Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières.
4. Examen du rapport financier relatif à l'exercice financier 1968/1969.
5. Examen du rapport du Conseil des vérificateurs aux comptes, et des commentaires du Secrétariat général sur ce même rapport.
6. Examen de la version révisée du rapport sur la structure et le barème des traitements du Secrétariat général.

7. Demande de construction d'une résidence pour le Secrétaire général administratif.
8. Rapport intérimaire du Comité des Sept chargé de préparer une étude sur le mandat, la structure et la composition du Comité de coordination pour la libération de l'Afrique (voir résolution CM/Res. 205 (XIII)).
9. Examen du projet de budget de l'exercice financier 1970/71.
10. Examen du projet de budget du Fonds spécial du Comité de libération pour 1970/71.
11. Projet de création à Lusaka d'un bureau sous-régional du Comité de coordination pour la libération de l'Afrique.
12. Projet de création d'une clinique pour malades externes au siège du Secrétariat général, à l'usage des membres du personnel.
13. Recommandation tendant à désigner nommément les membres du Conseil des vérificateurs aux comptes.
14. Examen de la question de la révision des dispositions du Règlement et Statut du personnel relatives aux congés annuels du personnel.
15. Agence philatélique de l'OUA.
16. Règlement des arriérés dus par les Etats membres au titre :
 - a) du budget normal de l'OUA ;
 - b) du budget de la Commission de médiation, de conciliation et d'arbitrage.
 - c) du budget de l'action en justice relative au Sud-Ouest Africain.
17. Demande d'autorisation pour la mise en application de la décision CM/Dec.70 (XIII) sur la caisse de retraite de l'OUA.
18. Assistance de l'OUA à La Guinée Equatoriale.
19. Demande de subvention présentée par le Conseil supérieur du Sport en Afrique (proposé par le Cameroun).
20. Demande de subvention présentée par la Conférence des femmes africaines.
21. Demande de subvention pour le Festival Africain du Cinéma à Ouagadougou (proposée par la Haute-Volta).
22. Amendement à l'Article 14 du Règlement intérieur du Conseil des ministres proposé par la Tunisie (Cf. Annexe 2).

23. Amendement du règlement financier - Document CM/40 portant sur
primo : paragraphe 2 de l'article 4
secundo : alinéa 1 du paragraphe 3 de l'article 5
- proposé par la Tunisie (Cf. Annexe 3)
24. Date et lieu de la prochaine session.
25. Questions diverses.
- Déclaration de la R.A.U. sur la situation au Moyen-Orient.
12. Le Conseil a commencé ses travaux sur les problèmes administratifs et financiers le samedi 28 février 1970 à 18 heures. Il aurait normalement dû s'attaquer tout d'abord au point 3, c'est-à-dire l'examen du rapport de la neuvième session ordinaire du Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières, étant donné que ce rapport contient les recommandations du Comité sur la plupart des questions figurant à l'ordre du jour. Ce document n'étant pas prêt, le Secrétaire général a proposé au Conseil de commencer par l'examen des questions ne figurant pas dans le rapport. Le Conseil plénier a donc accepté de ne pas suivre l'ordre des questions de l'ordre du jour.
10. Amendement à l'article 14 du Règlement intérieur du Conseil des ministres - Point 22 de l'ordre du jour, proposé par la Tunisie: Document CI/293/Rev.3 Annexe 2.
13. L'amendement a pour objet d'imposer au Secrétariat général d'envoyer aux Etats membres, trente jours avant l'ouverture des sessions, non seulement l'ordre du jour provisoire, comme prévu à l'article 14 du Règlement intérieur, mais tous les documents se rapportant à des questions inscrites à l'ordre du jour. Le Secrétaire général a expliqué au Conseil que le Gouvernement tunisien n'a demandé l'inscription de cette question que quelques jours avant la réunion du Conseil et qu'il n'a donc pas eu le temps de l'étudier pour être à mesure de faire connaître au Conseil des ministres tout ce qu'implique la proposition tunisienne. Il a proposé de remettre l'examen de cette question à la prochaine session, ce qui lui permettrait de présenter au Conseil une étude sérieuse sur

ce qu'implique la proposition tunisienne. Le Conseil des ministres s'étant prononcé néanmoins pour un examen immédiat, le Secrétaire général a exposé les difficultés auxquelles se heurte le Secrétariat pour préparer avec un personnel peu nombreux les documents des sessions. Il a ajouté qu'en tout cas une partie seulement des documents étaient préparés par le Secrétariat général et qu'on ne pouvait lui imputer entièrement la responsabilité du retard. Les Etats membres qui envoient souvent leurs documents tardivement doivent endosser une partie du blâme. Le Secrétaire général a indiqué qu'un des moyens qui permettraient de remédier à cette situation serait de consacrer la session de février du Conseil des ministres aux seules questions budgétaires et sans préjudice des affaires réclamant un examen urgent.

14. Un grand nombre de délégués ont pris la parole à propos de l'amendement que proposait la Tunisie. Les participants se sont accordés pour déclarer qu'il était absolument nécessaire que le Secrétaire général fasse en sorte que les documents parviennent aux Etats membres en temps utile pour que leurs représentants puissent les étudier attentivement avant de se rendre aux réunions. Le fait qu'actuellement les documents ne parviennent aux Etats membres qu'au dernier moment avant l'ouverture des réunions ou ne parviennent même pas a fait l'objet de critiques sévères. Plusieurs délégations ont soutenu que du fait de cette situation il leur était difficile d'étudier les documents à l'avance et d'en parler ensuite intelligemment. Diverses suggestions ont été formulées quant aux moyens de remédier à cette situation. La proposition de la Tunisie, appuyée par le Congo-Kinshasa, ainsi que la proposition du Cameroun ont été mises aux voix. Les résultats du vote ont été les suivants : Proposition tunisienne - 20 voix pour, 3 contre et 12 abstentions ; proposition camerounaise - 27 voix pour, 0 contre et 5 abstentions. La proposition tunisienne, ayant obtenu moins des 21 voix correspondant à la majorité simple des 41 Etats membres, a été rejetée. La proposition du Cameroun ayant recueilli plus de la majorité des voix a été adoptée. Le Conseil a donc décidé que le Secrétaire général

devra s'efforcer de faire parvenir aux Etats membres les documents des sessions ainsi que l'ordre du jour provisoire en temps utile.

14. Projet de création d'une clinique pour malades externes au siège du Secrétariat général, à l'usage des membres du personnel : Point 12 - document CM/301.

15. Un représentant du Secrétariat a présenté le document. Il a expliqué que la proposition tendait à ce que le Secrétariat offre des services médicaux à son personnel et aux membres des Ambassades africaines accréditées à Addis-Abéba qui le désireraient. Le Directeur du Bureau de la santé de l'OUA assumerait, à temps partiel, le service de la clinique en collaboration avec deux autres docteurs en médecine que le Secrétariat doit recruter prochainement. Ils ne percevraient pas de traitements supplémentaires pour ces services. Il a précisé que l'on continuerait à adresser à des médecins de l'extérieur certains cas médicaux ne relevant pas de la compétence de la clinique. Des économies considérables en résulteraient pour le Secrétariat. Plusieurs représentants ont demandé des éclaircissements sur certains points et le Directeur du Bureau a pu les satisfaire. L'un des représentants notamment a voulu connaître l'appellation exacte qui serait donnée à la clinique. Le Directeur du Bureau lui a répondu que ce qui importait réellement c'étaient les services qu'elle offrirait. Le représentant du Secrétariat a ajouté que le Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières avait déjà accepté de recommander la proposition au Conseil des ministres. Le Conseil a approuvé la proposition préconisant que le Secrétariat ouvre une clinique à l'usage de son personnel et des membres des Ambassades africaines qui désireraient en bénéficier.

... Agence philatélique de l'OUA : Point 15 : document CM/316 (Part 9)

16. Le Secrétaire général en présentant cette question a rappelé que le Secrétariat entendait essentiellement rechercher pour l'organisation

des sources de financement autres que celles qui proviennent des cotisations des Etats membres. Tout ce que le Secrétariat souhaiterait au stade actuel c'est d'être autorisé à entreprendre une étude sur la question. Il présenterait plus tard au Conseil, à sa prochaine session un ensemble de propositions concrètes. Plusieurs représentants ont posé un certain nombre de questions de savoir si cette étude réclamerait des fonds. Le Secrétaire général a rappelé qu'à l'origine on avait eu l'idée d'envoyer un fonctionnaire de l'OUA au siège de l'ONU à New-York pour qu'il se familiarise avec le système adopté par les Nations Unies pour émettre des timbres à certaines occasions ; il faudrait donc obtenir des fonds afin de pourvoir aux frais de voyage du fonctionnaire en question. Le Secrétaire général a indiqué ensuite que le Secrétariat avait pu obtenir certains documents sur la question et qu'il estimait maintenant qu'il ne serait pas nécessaire d'envoyer un fonctionnaire au siège de l'ONU ; en conséquence, le Secrétariat n'aura pas besoin de fonds pour ce projet. Se fondant sur ces assurances de la part du Secrétariat, le Conseil a approuvé que le Secrétaire général procède à une étude de l'agence philatélique de l'OUA et présente un rapport à la quinzième session ordinaire du Conseil des ministres.

Assistance de l'OUA à la Guinée Equatoriale - Point 18 :
document CM/318.

18. Le Secrétaire général a présenté la question qui fait l'objet de son rapport sur l'assistance de l'OUA à la Guinée Equatoriale. Il a rappelé que, dès le vote de la résolution par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, à sa sixième session, à Addis-Abéba, en septembre 1969 (résolution AHG/Res.55/Rev.1(VI), qui charge le Secrétaire général de coordonner l'aide accordée par l'OUA à la Guinée Equatoriale, il s'était empressé d'en appliquer les dispositions. Il

a ensuite résumé rapidement les diverses activités du Secrétariat dans ce domaine, et récapitulé toute l'assistance que les Etats membres ont accordées à la Guinée Equatoriale. Le chef de la délégation de la Guinée Equatoriale a remercié l'OUA de toute l'aide accordée à son pays. Il a donné un aperçu de la situation chaotique où s'est trouvé son pays lorsque les Espagnols sont partis du jour au lendemain. C'est grâce à l'OUA et à l'assistance qu'elle a fourni que son pays a pu surmonter cette situation catastrophique. Le Conseil des ministres a pris acte du rapport du Secrétaire général et l'a chargé de continuer à appliquer les directives de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement. Le Conseil a tenu à exprimer sa profonde reconnaissance à tous les Etats membres qui ont bien voulu fournir une aide à la Guinée Equatoriale, le plus jeune membre de l'OUA, et à inviter ceux des Etats membres qui ne l'ont pas encore fait à répondre à l'appel de la Conférence au sommet à ce propos.

17. Déclaration du Ministère des affaires étrangères du Cameroun.

18. Le Ministre des affaires étrangères du Cameroun, -chef de la délégation de son pays à la quatorzième session du Conseil des ministres, a demandé la permission du Président de donner lecture d'un télégramme, à propos de la Rhodésie, qu'il a reçu de son Président, qui est président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, depuis sa sixième session. Ce télégramme est motivé par l'intention des rebelles de Rhodésie de proclamer la république à la date du 2 mars 1970. Le télégramme condamne cette action illégale du régime rebelle de la minorité blanche, et la considère comme un nouveau défi lancé à la conscience de l'humanité. Il fait appel à l'ONU pour que soient renforcées les sanctions économiques et pour qu'il soit fait usage, le cas échéant, de la force pour renverser la régime de cette minorité blanche.

Le Conseil, après avoir étudié le texte du télégramme, a décidé ce qui suit :

- 1°) Le Conseil fera parvenir au Président Ahidjo une réponse appropriée, signée par le Ministre des affaires étrangères de la Haute Volta, président en exercice du Conseil des Ministres pour le remercier de son message.
- 2°) Le télégramme sera adopté comme document officiel de la quatorzième session du Conseil des ministres.
- 3°) Le texte du télégramme recevra une large publicité.

18. Rapport du Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières : Point 3, document CM/295/Rev.1.

19. Le rapporteur du Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières, S.E. M. Olu Sanu, Ambassadeur du Nigéria, a présenté son rapport. Il a précisé que ce rapport traitait d'un certain nombre de points dont le plus important correspond aux propositions budgétaires. Il a signalé au Conseil que l'examen de ces propositions lui permettra de constater que les prévisions arrêtées pour l'exercice financier 1970/1971 sont en augmentation de 6 pour cent environ sur le budget courant de l'exercice financier 1969/1970. Cette augmentation s'explique en particulier par les propositions faites par le Secrétariat - et acceptées par le Comité consultatif - dans le sens d'un relèvement général des traitements du personnel ainsi que du reclassement de certains postes dans une catégorie hiérarchique supérieure. Si le relèvement des traitements, en raison du coût croissant de la vie lui paraît justifié, en revanche l'examen du reclassement de certains postes à un niveau supérieur ne lui paraît pas s'imposer. Le rapporteur a présenté les propositions suivantes qui permettraient de réduire les dépenses de l'OUA :

- i) Il conviendrait que la session de février du Conseil des ministres se limite autant que possible à l'examen du budget. De cette manière, la durée de la session serait ramenée à 3 ou 4 jours ce qui se traduirait par quelques économies.

- ii) Il conviendrait que le Conseil des ministres s'attache à un examen suffisant des répercussions financières de ses décisions et directives au Secrétaire général ; il conviendrait que celui-ci distribue à l'avenir un état indiquant clairement les incidences financières des recommandations du Conseil, avant l'adoption des résolutions. De cette manière, si une décision est prise officiellement, les dépenses seront connues de tous les Etats membres.
- iii) Bien que des crédits soient prévus pour une réunion des commissions tous les deux ans, il conviendrait que le budget n'y pourvoie que si le Conseil des ministres donne des instructions pour la réunion d'une commission donnée. Faute d'instructions, aucun crédit ne sera inscrit dans les prévisions budgétaires. Cette mesure serait d'autant plus nécessaire que la plupart des commissions n'ont pas pu se réunir ces deux dernières années.
- iv) Il conviendrait que les déplacements du personnel du Secrétariat soient rationalisés. Comme les membres de l'OUA sont également membres des organisations internationales, il n'est pas toujours nécessaire que l'OUA soit représentée à toutes les réunions internationales.
- v) Il conviendrait que les activités de l'OUA ne fassent pas double emploi avec celles de la CEA et des autres institutions internationales, car elle ne dispose pas de ressources suffisantes pour mettre sur pied un système distinct chargé des travaux qu'assument ces organisations.

Le rapporteur ayant donné lecture de l'introduction à son rapport, le Conseil prit acte de ce rapport, document CM/295/Rev.1, et a décidé, d'une part d'adopter l'introduction du rapporteur comme document de la Conférence, et, d'autre part, d'examiner les différents points de l'ordre du jour un par un, en se référant le cas échéant à la partie pertinente du rapport traitant des questions correspondantes.

20. Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, le Président, ministre des affaires étrangères de la Haute-Volta, a félicité au nom du Conseil, le peuple éthiopien en la personne de ses représentants, à l'occasion du 74ème anniversaire de la victoire d'Adoua remportée par les forces éthiopiennes sur les envahisseurs italiens. Le ministre des affaires étrangères éthiopien, au nom du Gouvernement éthiopien, a affirmé qu'il était sensible aux félicitations du Président.

21. Le Conseiller de l'Ambassade de la R.A.U. à Addis-Abéba, membre du Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières, a déclaré que S.E. M. Olu Sanu, Ambassadeur du Nigéria, en introduisant son rapport en tant que rapporteur du Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières, n'a pas bien reflété les opinions du Comité. Il a rappelé que le rapport du Comité consultatif, que tous les membres ont approuvé, avait pour objet, en particulier, de fournir à l'OUA assez de moyens pour faire fonctionner l'Organisation. L'ambassadeur du Nigéria a admis que les opinions exprimées dans sa déclaration d'introduction n'étaient que les siennes. Mais plusieurs délégués ont estimé que même si ces opinions n'étaient que celles de l'Ambassadeur du Nigéria, le Conseil avait le droit de les examiner selon leurs mérites.

22. Examen de la version révisée du rapport sur la structure et les barèmes de traitements du Secrétariat général. Point : document CM/298/Rev.1.

22. Le Conseil des ministres a décidé de s'occuper de cette question avant d'examiner le budget. L'argument avancé à l'appui de cette décision a été le désir du Conseil de connaître la structure définitive de l'Organisation avant de se prononcer sur le montant total des dépenses à lui permettre. La discussion a commencé par le chapitre II, paragraphe 15 (a) du document CM/298/Rev.1, c'est-à-dire la recommandation formulée par le sous-comité d'experts et acceptée par le Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières préconisant de ramener de 4 à 2 le nombre des secrétaires généraux adjoints. L'ambassadeur du Ghana à Addis-Abéba, parlant au nom de la délégation de son pays, a présenté officiellement une motion pour que le Conseil

examine une proposition selon laquelle il conviendrait de ramener de 4 à 2 le nombre des secrétaires généraux adjoints. Un scrutin par appel nominal eut lieu dont les résultats furent les suivants : 20 voix pour, 14 voix contre, et 7 abstentions. La proposition ayant obtenu moins des 21 voix qui constituent la majorité simple des 41 Etats membres, a donc été rejetée. En conséquence, pour ce qui concerne le nombre des secrétaires généraux adjoints le statu quo a été maintenu.

23. Le Conseil a abordé ensuite la recommandation du Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières telle qu'elle figure au paragraphe 15(b) du document CM/298/Rev.1, tendant à maintenir à trois l'effectif actuel des secrétaires exécutifs adjoints. Le Comité a approuvé cette recommandation mais le Libéria et la Côte d'Ivoire ont formulé des réserves.

24. Le Conseil des ministres a examiné la recommandation du Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières tendant :

- 1) à transférer à Yaoundé les bureaux sous-régionaux de la S.S.T.R. de Bangui et de Niamey (paragraphe 15 (c) du document CM/298/Rev.1.
- 2) à autoriser les services de l'éducation et de la santé du département culturel et scientifique à demeurer à Addis-Abéba.

Le Conseil des ministres a décidé de ne pas examiner l'alinéa i) parce que les consultations entre les pays intéressés se poursuivent, mais il a approuvé l'alinéa ii) de la recommandation.

25. Lorsque le Conseil des ministres en est venu à aborder le paragraphe 16 du document CM/298/Rev. 1 sur la question de la création, du reclassement à un niveau supérieur, du déclassement et de la suppression de certains postes du Secrétariat de l'OUA, la délégation du Libéria a proposé officiellement que l'examen de toutes les

recommandations figurant dans le document CM/298/Rev.1 soit suspendu sine die, en raison de la décision prise de maintenir le statu quo pour ce qui concerne le nombre des secrétaires généraux adjoints. La Tunisie a appuyé cette motion. La R.A.U. propose un amendement aux termes duquel ses délibérations sur les autres questions contenues dans le document. Cette proposition d'amendement a été appuyée. Mise aux voix, elle a obtenu : 19 voix pour, 20 contre, et 2 abstentions. La proposition d'amendement a donc été rejetée, ayant obtenu moins des 21 voix constituant la majorité simple des 41 Etats membres. La proposition initiale du Libéria a été mise aux voix (scrutin nominal) avec les résultats suivants : 21 voix pour, 17 voix contre, et 3 abstentions. La proposition a donc été approuvée, de sorte que le Conseil a ajourné sine die les discussions portant sur les propositions figurant dans le document CM/298/Rev.1, autres que celles déjà abordées (voir paragraphes 22, 23 et 24 ci-dessus).

26. Le Conseil des ministres a décidé que des consultations seraient engagées au niveau des Chefs de délégations de manière qu'ils puissent décider de la manière d'examiner les propositions budgétaires et figurant dans le document CM/302/Rev.1, assorties de toutes les annexes et propositions complémentaires approuvées par le Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières à sa neuvième session. Les chefs de délégations ont pris les décisions suivantes, que le ministre d'Etat au ministère des affaires étrangères d'Ethiopie a présenté ensuite au Conseil des ministres, réuni en session plénière :

- i) Tous les membres du personnel de l'OUA, à l'exception du Secrétaire général, des quatre secrétaires généraux adjoints, du président et des deux vice-présidents de la Commission de médiation, de conciliation et d'arbitrage, obtiendront une augmentation de 5 pour 100 sur leur traitement de base, avec effet à partir du 1er juin 1970.

- ii) Le Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières devra examiner à nouveau tous les cas de reclassement des postes présentés par le Secrétaire général au Conseil des Ministres, ainsi que certaines différences manifestes de traitement entre des fonctionnaires exerçant des fonctions comparables, les anomalies imputées au Secrétariat pour la détermination de certains traitements, et présenter un rapport sur toutes ces questions à la prochaine réunion du Conseil des Ministres qui doit s'ouvrir le 24 août 1970.
- iii) Le comité consultatif sur les questions budgétaires et financières devra procéder à une nouvelle étude du rapport du sous-comité d'experts ainsi que du rapport CM298/Rev.1 présenté par le Secrétariat sur la structure et le barème des traitements de l'OUA, et saisir le Conseil des Ministres à sa prochaine session qui doit s'ouvrir le 24 août 1970 de propositions concrètes.

27. Le Conseil a décidé d'examiner uniquement les augmentations normales dans les propositions budgétaires (document CM/302-Rev.1) et de réduire de 25.000 dollars des Etats-Unis les 70.000 qui avaient été acceptés par le Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières au titre des missions officielles des fonctionnaires de l'OUA. Le total approuvé par le Conseil des ministres est donc ramené à 45.000 dollars E.U.

28. Le Conseil a déduit 25.000 dollars du montant de 125.015 dollars (dixième chapitre des propositions budgétaires) approuvé par le Comité

consultatif sur les questions budgétaires et financières au titre de la mise en application des résolutions. Le montant définitif approuvé a donc été de 100.015 dollars.

29. Le Conseil a approuvé, à la suite d'un scrutin nominal (24 voix pour, zéro voix contre et 16 abstentions et 1 absent) les propositions du Secrétariat figurant au point D4 des propositions budgétaires tendant à créer un bureau linguistique à Kampala. Le budget approuvé pour le bureau au titre de l'exercice financier 1970/1971 est de 35.140 dollars des États-Unis.

30. Le Conseil des ministres a été ensuite saisi d'un projet de résolution sur la proclamation de la république au Zimbabwe par le régime blanc minoritaire. Cette résolution condamne la mesure de la minorité blanche au Zimbabwe qu'est la proclamation illégale de la république et invite le Gouvernement britannique en tant que puissance coloniale administrante au Zimbabwe, à prendre toutes mesures utiles y compris le recours à la force, pour établir la prépondérance de la majorité au Zimbabwe. Un scrutin par appel nominal a donné les résultats suivants : 31 voix pour, zéro voix contre, avec 8 abstentions et 2 absents.

31. Le chef de la délégation soudanaise a donné lecture d'un message de son gouvernement relatif à la proclamation de la république au Zimbabwe. Le message condamne la proclamation et considère celle-ci comme un nouveau défi lancé à l'opinion publique mondiale par le régime minoritaire en Rhodésie.

32. Le Conseil des ministres a entendu les représentants des mouvements ZAPU et ZANU qui ont pris la parole devant le Conseil au sujet de la lutte des populations du Zimbabwe pour leur liberté. Les deux orateurs ont remercié le Conseil de l'aide que l'OUA accorde aux combattants de la liberté, et ils ont demandé une assistance financière accrue pour

leur permettre de continuer la lutte. Le Conseil des ministres a demandé instamment aux deux mouvements nationalistes, ZAPU et ZANU, de serrer leurs rangs et de s'unir afin de présenter un front commun à leurs ennemis.

32. Examen de la demande tendant à la construction d'une résidence officielle destinée au Secrétaire général administratif, Point 7 : document CM/299/Rev.1.

33. Le Conseil des ministres a accepté les propositions du Secrétariat telles que recommandées par le Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières (paragraphe 107 du rapport du Comité consultatif, document CM/295/Rev.1) tendant à prélever 77.000 dollars sur les économies réalisées au titre du budget 1968/1969 de l'OUA pour permettre la construction d'une résidence officielle destinée au Secrétaire général de l'OUA.

Rapport d'activités du Comité des sept, chargé d'examiner le mandat, la structure et la composition du Comité de coordination pour la libération de l'Afrique (résolution CM/Res.205(XIII) point 8).

34. Le Conseil des ministres a accepté la proposition du Secrétariat, recommandée par le Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières (paragraphe 43 du rapport du Comité consultatif - document CM/295/Rev.1) suivant laquelle une somme de 5.500 dollars E.U., prélevée sur le budget 1969/70 de l'OUA, serait versée au Comité des Sept pour permettre à celui-ci de s'acquitter de sa mission.

35. Demande présentée par le Conseil scientifique de l'Afrique (CSA)

35. Le Conseil des ministres a approuvé la demande sollicitant 35.000 dollars au bénéfice du Conseil scientifique de l'Afrique (CSA) figurant dans le paragraphe 32 du rapport du Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières (document CM/295/Rev.1). Cette somme sera prévue au budget de l'OUA au titre de l'exercice financier 1970/71.

Propositions faites par le Secrétariat de créer un Bureau de l'OUA à Santa Isabel (Guinée Equatoriale).

36. Durant l'examen de cette question par le Conseil des ministres, il y a eu un long débat sur le point de savoir si le Secrétariat doit recruter des fonctionnaires pour ce Bureau ou s'il doit y détacher quelques-uns de ses fonctionnaires du siège. Certaines délégations ont également désiré connaître la durée de fonctionnement du bureau en insistant pour qu'il soit temporaire. Le Secrétaire général a expliqué qu'il ne pouvait se séparer pour de longues périodes d'aucun de ses fonctionnaires pour le bureau proposé pour Santa Isabel sans porter préjudice au travail du Secrétariat. Quant à sa durée, le Secrétaire général a précisé que l'intention était de le maintenir pour commencer pendant une année, ensuite pour une plus longue période si les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA jugeaient nécessaire qu'il poursuive son rôle de coordination. Le chef de la délégation de la Guinée Equatoriale a exprimé la satisfaction de son pays pour la création du Bureau de l'OUA à Santa Isabel, en ajoutant qu'il ne voyait aucun inconvénient à ce que le Secrétariat détache un de ses fonctionnaires supérieurs pour diriger ce Bureau. Le Conseil des ministres a décidé que le Directeur du Bureau de l'OUA à Santa Isabel sera détaché du Secrétariat et a approuvé un crédit de 31.804 dollars pour le Bureau.

37. Demande de subvention présentée par la Haute Volta pour le Festival cinématographique africain qui se tiendra à Ouagadougou.

La République de Haute Volta a demandé l'inscription de cette question à l'ordre du jour. Un porte parole de la délégation de la Haute-Volta a demandé au Conseil de remettre à la prochaine session l'examen de cette demande. Il a expliqué qu'entretiens, son gouvernement adressera tous les documents nécessaires au Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières qui les étudiera et présentera des recommandations au Conseil des ministres à sa quinzième session ordinaire, qui commencera le 24 août 1970.

37. Demande de subvention présentée par le Conseil supérieur du sport en Afrique.

38. Le Conseil a discuté de cette question et a examiné les raisons justifiant l'octroi d'autres subventions au Conseil supérieur du sport en Afrique. Deux représentants de ce Conseil ont exposé en détail ses activités au Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières. Celui-ci a été vivement impressionné par ces activités qui tendent en particulier à unifier la jeunesse africaine d'une manière indirecte. Le Comité consultatif a approuvé en principe l'octroi d'une assistance financière au Conseil supérieur du sport en laissant au Conseil des ministres le soin d'en fixer le montant. Le Conseil a approuvé l'octroi d'une subvention de 90.000 dollars au Conseil supérieur du sport en Afrique qui sera prévue au budget de l'OUA pour l'exercice 1970/71.

39. Une représentante de la Conférence des Femmes africaines qui appartenait à la délégation de la République de Guinée, a exposé au Conseil des ministres les activités de ladite conférence. Elle a expliqué que leur objectif consistait à former les femmes de façon qu'elles puissent surmonter leur retard, et jouer un rôle utile en faveur du progrès du continent. Le Conseil des ministres a approuvé au bénéfice de la Conférence des Femmes africaines une subvention d'un montant de 35.000 dollars qui sera prévue au budget de l'OUA pour l'exercice 1970/71.

40. Le Ministre des affaires étrangères de l'Ethiopie, au nom de sa délégation, a présenté une résolution spéciale condamnant les détournements d'avions et toutes formes d'ingérence dans le domaine de l'aviation civile. Il a déclaré que la perversité de ces actes est pour tous évidente, puisque tous les représentants empruntent les avions des compagnies aériennes appartenant à des nombreuses nations aussi bien africaines qu'étrangères. On a cité le cas du Ministre des affaires étrangères du Gabon qui, en venant à Addis-Abéba pour assister à la

quatorzième session du Conseil des ministres à bord d'un appareil de la compagnie Ethiopian Airlines, a dû s'arrêter à Rome car on avait découvert une bombe dans l'avion. Plusieurs délégués ont parlé du danger que représentent pour les passagers les ingérences dans les appareils civils. La résolution éthiopienne a été mise aux voix et le Conseil l'a adopté par acclamation. Les délégations suivantes ont exprimé des réserves sur la résolution : R.A.U., Soudan, Maroc, Mauritanie, Somalie, Libye et Algérie. La plupart d'entre elles ont expliqué leurs réserves en spécifiant que la résolution doit faire une distinction entre les avions impérialistes qui transportent des armes utilisées contre les combattants de la liberté et les avions africains.

41. Le Conseil a examiné le paragraphe 39 du rapport du Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières (document CM/295/Rev.1), et a approuvé l'inscription des requêtes suivantes au budget de l'exercice 1970/71 :

- 1) Le recrutement d'un secrétaire/traducteur espagnol du grade Pl, échelon 1, avec traitement de base 4.800 \$ E.U. par an;
- 2) un crédit de 5.000 dollars E.U. pour des traducteurs et des secrétaires recrutés pour des durées limitées ;
- 3) un crédit de 1.000 dollars E.U. pour dépenses imprévues, somme qui ne sera utilisée qu'avec l'autorisation des membres résidents du Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières.
- 4) un supplément de 950 dollars E.U. pour la Commission de médiation, de conciliation et d'arbitrage, à titre d'indemnité pour personnes à charge.

42. Le chef de la délégation du Gabon a attiré l'attention du Conseil des ministres sur les frais de scolarisation qui sont extrêmement élevés à New-York et il a demandé à l'OUA de payer 80 pour 100 de ces frais au bénéfice du Secrétaire exécutif en charge du bureau de l'OUA à

New York. Le rapporteur a proposé de ne pas traiter séparément cette question, puisque le Conseil a décidé de renvoyer la discussion des questions de ce genre qui sont liées à celles de la structure. Le Secrétaire général a expliqué que le Secrétariat a avancé des propositions concrètes sur la question des indemnités de frais d'études qui figurent dans le document sur la structure, document que le Conseil a décidé de ne pas examiner à la présente session. Le Conseil a décidé que le Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières l'examinera en même temps que celle de la structure, et qu'il présentera des propositions concrètes à la prochaine session du Conseil des ministres.

43. Le Chef de la délégation algérienne a proposé que le Conseil des ministres adresse un message à S.E. le Président de l'Ouganda, Milton Obote, pour le féliciter d'avoir échappé à un attentat. Le message a été légèrement modifié pour rappeler le précédent message adressé par le président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, le Président du Cameroun, Ahmadou AHIDJO. Le texte du message algérien, adopté par le Conseil des ministres est le suivant :

Etat Priorité

S.E. le président A. Milton Obote

Kampala (Ouganda)

"Le Conseil des Ministres de l'OUA, réuni en sa quatorzième session ordinaire, à Addis-Abéba, le quatre mars 1970, rappelant le lâche attentat perpétré contre Son Excellence le Président Obote le 19 décembre 1969 stop Rappelant le message de sympathie adressé au Président Obote par le Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA Stop Convaincu que cet attentat est encore une tentative désespérée de la part des forces impérialistes et réactionnaires aux fins de saboter la politique progressiste de l'Ouganda et de l'Afrique en général Stop Condamne vigoureusement cet acte insensé oeuvre de la trahison

et de la lâcheté des néo-colonialistes et de leurs agents stop Exprime sans réserve toute sa sympathie et toute sa solidarité avec le Président, le gouvernement et le peuple de la République de l'Ouganda Stop Se réjouit de ce que le Président ait échappé à cet attentat et lui souhaite un prompt rétablissement pour qu'il puisse jouer à nouveau son rôle dans le développement de l'Ouganda et la promotion de l'unité africaine Stop Haute considération.

Malick Zorome
Président du Conseil des
ministres de l'OUA".

44. A la demande du chef de la délégation camerounaise, un message a également été adressé au Ministre des affaires étrangères du Gabon qui a échappé à une tentative de sabotage contre un appareil de la compagnie Ethiopian Airlines à bord duquel il se trouvait pour se rendre à la réunion du Conseil des ministres. Le texte de ce message est le suivant :

"S.E. JEAN REMY AYOUNE
AFFAIRES ETRANGERES
LIBREVILLE (GABON)

LE CONSEIL DES MINISTRES REUNI EN SA QUATORZIEME SESSION ORDINAIRE A ADDIS ABEBA LE QUATRE MARS 1970 AYANT PRIS ACTE DE LA DECLARATION DU CHEF DE LA DELEGATION GABONAISE SUR LA TENTATIVE DE SABOTAGE CONTRE UN APPAREIL DE LA COMPAGNIE ETHIOPIAN AIRLINES A BORD DUQUEL SE TROUVAIT LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA REPUBLIQUE GABONAISE SON EXCELLENCE JEAN REMY AYOUNE LUI ADRESSE SES PLUS VIVES FELICITATIONS POUR AVOIR ECHAPPE A CET ATTENTAT STOP CONDAMNE ENERGIQUEMENT TOUTE LES TENTATIVES DE SABOTAGE ET DE DETOURNEMENT DE TOUT AVION DES LIGNES COMMERCIALES STOP HAUTE CONSIDERATION

MALICK ZOROME
PRESIDENT DE LA QUATORZIEME
SESSION ORDINAIRE DE L'OUA."

Projet du budget du Fonds spécial du Comité de libération de l'Afrique (document CM/310).

45. Certaines délégations ont expliqué que, pour des raisons que leurs gouvernements ont clairement spécifiées, elles réservaient leur position quant au budget du Comité de libération. D'autres voudraient attendre le rapport du Comité des Sept avant de faire connaître leur position. Après discussion, le Conseil a approuvé un budget s'élevant à 933.360 livres Sterling, au bénéfice du Comité de libération pour l'exercice financier 1970/71.

46. Le Conseil a décidé que la question du reclassement des chefs de service du Département des affaires politiques de P2 à P3^{sera}/examinée par le Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières, en même temps que les autres cas similaires qu'il examinera et sur lesquels il présentera un rapport à la quinzième session du Conseil des ministres.

Examen du rapport financier pour l'exercice financier 1968/69:
Point 4.

47. Le rapporteur du Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières, S.E. l'Ambassadeur Olu Sanu, a recommandé que le Conseil prenne acte du rapport, et demande au Secrétariat d'indiquer à l'avenir les économies réelles et non pas les économies théoriques fondées sur la supposition que toutes les cotisations ont été versées. Le Conseil a décidé d'accepter les recommandations du rapporteur.

Examen du rapport du Conseil des vérificateurs aux comptes et des observations du Secrétariat général.

48. Le Conseil a également pris acte du rapport et des mesures prises par le Secrétaire général. Le Conseil a décidé de maintenir les membres actuels du Conseil des vérificateurs pour la période de leur mandat de trois ans.

Examen de la révision du Règlement et statut du personnel
en ce qui concerne le congé annuel des membres du personnel.

49. Le Conseil des ministres a accepté les recommandations du Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières figurant au paragraphe 13 du rapport du Comité (document CM/295/Rev.1) concernant le congé annuel des membres du personnel statutaire et permanent de l'OUA, à savoir, que chacun d'entre eux a droit à 28 jours ouvrables par an.

Projet de création à Lusaka d'un bureau sous-régional du
Comité de coordination pour la libération de l'Afrique.

50. Après un court débat, le Conseil a approuvé la proposition qui figure au paragraphe 12 du rapport du Comité consultatif (document CM/295/Rev.1) pour créer, à Lusaka, un bureau sous-régional du Comité de libération. Les crédits budgétaires s'élevaient à 35.140 dollars E.U. Mais le Conseil a décidé que la création de ce bureau dépendra du rapport du Comité des Sept, créé par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement à sa sixième session, pour étudier le mandat, la structure et la composition du Comité de coordination pour la libération de l'Afrique.

51. Le budget 1970/71 de l'OUA, tel qu'arrêté à l'issue des débats du Conseil des ministres portant sur toutes les propositions budgétaires, est le suivant :

Montant total du projet de budget original présenté au Conseil des ministres par le Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières	2.419.642,80 \$ E.U.
--	----------------------

Moins les déductions

Nouveaux postes, reclassements et augmentations ...	22.164
Erreur à la page 131 ...	25.500
Page 22 (crédit pour voyage) ...	25.000
Page 157 (mise en oeuvre des résolutions) ...	25.000 /
	<u>97.664,00</u> \$ E.U.
	2.321.978,80

Frais de réception pour la journée) de l'OUA (Bureau de New-York) ...	3.500,00
	<hr/>
22325,478,80	
Bureau linguistique en Ouganda ...	35.140,00
Réunions du C.S.A. ...	35.000,00
Bureau de coordination en Guinée Equatoriale	31,804,00
Conseil supérieur du sport en Afrique	90.000,00
Conférence des femmes africaines	35,000,00
Secrétaire/traducteur espagnol ...	4.800,00
Traducteurs et secrétaires recrutés pour des durées limitées au cours des conférences de l'OUA ...	5.000,00
Dépenses imprévues ...	1,000,00
Commission de médiation, (indemnité pour personnes à charge)	950,00
Comité de coordination pour la libération de l'Afrique (Lusaka) ...	35.140,00
5% de majoration du traitement de base pour l'ensemble du personnel sauf le Secrétaire général, les quatre adjoints, le Président et les 2 Vice-Présidents de la Commission de médiation). ...	56.033,70
	<hr/>
Total du budget approuvé pour 1970-71	2.655.346,50 \$ E.U.
Moins les recettes prévues de 1968/69 (conformément aux directives du Comité consultatif)	60.000,00
	<hr/>
	2.595.346,50
Contributions à verser au gouvernement Kenyan pour la Foire commerciale ...	71.400,00
	<hr/>
	2.666.746,50
	<hr/>

Augmentation d'un montant de 265.537,50 \$ E.U., soit 9,84 % de plus que le budget de 1969/70.

Demande d'autorisation pour la mise en application de la décision CM/Dec.70 (XIII) sur la caisse de retraite de l'OUA.

52. Le Conseil a approuvé la recommandation du Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières figurant au paragraphe 36 du rapport du Comité (document CM/295/Rev.1) à savoir que les contributions à la caisse de retraite du personnel de l'OUA seront prélevées, jusqu'au 31 mai 1971, sur le fonds de roulement.

Règlement des arriérés dus par les Etats membres. Document CM/307 au titre :

- 53.
- a) du budget normal de l'OUA
 - b) du budget de la Commission de médiation, de conciliation et d'arbitrage.
 - c) du budget de l'action en justice relative au Sud-Ouest Africain (Namibie)

Cette question a été discutée au niveau des chefs de délégations. Le Ministre des affaires étrangères de la Gambie a déclaré que son pays s'est acquitté de tous ses arriérés sur la base du nouveau barème de cotisations, alors que tous les arriérés dus par la Gambie ont été calculés selon l'ancienne méthode. Le Ministre a soutenu que puisque la Gambie n'avait pas accepté et n'accepte toujours pas l'ancienne formule, elle estime qu'elle s'est totalement acquittée de ses arriérés. Le ministre a donc demandé au Conseil des ministres de considérer que la Gambie ne doit plus rien à l'Organisation. De nombreux membres du Conseil ont estimé que malgré son désaccord, la Gambie était liée par l'ancienne méthode tant que celle-ci était en vigueur. Ils ont déclaré qu'il était impossible de formuler une méthode d'évaluation des contributions qui satisfieraient tous les Etats membres, mais une fois acceptée par le Conseil des ministres, cette méthode les lie tous. Le Conseil a DEMANDE INSTAMMENT à la Gambie de réviser son attitude et de s'acquitter de TOUTES les sommes dues à l'OUA.

54. Le Conseil a discuté longuement du problème posé par le règlement des cotisations arriérées dues par les Etats membres, et le Président du Conseil des ministres a demandé instamment à ceux qui avaient des dettes envers l'Organisation de les régler sans retard.

55. Le Ministre des affaires étrangères de la Tunisie a déclaré que son pays s'était acquitté de ses cotisations sur la base des dépenses réelles de l'OUA durant tous les exercices financiers. De nombreux membres du Conseil ont estimé que l'argumentation du Ministre des affaires étrangères de la Tunisie soulevait un problème de fond, et ont demandé que le Conseil des ministres décide si les Etats membres doivent payer leurs cotisations sur la base des prévisions budgétaires, ou sur celles des dépenses réelles encourues durant l'exercice financier, comme l'a proposé le Ministre des affaires étrangères de la Tunisie. Le Conseil a invité le Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières à étudier le problème sous tous ses angles et à en faire rapport à la prochaine session du Conseil qui s'ouvrira le 24 août 1970.

Rapport et recommandations du Comité C sur la coopération interafricaine dans les domaines économique, social, de l'éducation, de la science, de la santé et dans d'autres domaines connexes.

56. Le 6 mars 1970, à 12 h05 environ, le président a invité le rapporteur du Comité C sur la coopération africaine, à présenter le rapport dudit Comité. Le délégué de la Côte d'Ivoire qui était le rapporteur a alors présenté le rapport et les recommandations du Comité C, contenus dans le document CM/Cttee C/Rpt (XII). Le Conseil des ministres a approuvé les amendements généraux qui figurent sous les titres suivants :

a) Coopération entre l'OUA, la CEA et la BAD

Adjonction d'un nouvel alinéa "c" au paragraphe 4 qui est libellé :

"(C) Les ministres africains des finances devront se réunir et étudier la situation de la BAD".

b) Rapport sur la réunion annuelle des institutions financières de Washington - BIRD/FMI.

On ajoutera à la fin du paragraphe 11 ce qui suit : "On a fait remarquer en outre qu'il ne s'agissait pas seulement de changer complètement le système monétaire de la BIRD, mais de modifier sa politique, afin que celle-ci soit conforme au développement auquel aspirent tous les pays en voie de développement".

c) Fonds spécial pour le développement africain (paragraphe 16)

La dernière phrase est amendée comme suit : "Après une longue discussion, le Comité a décidé que la question du Fonds spécial de dépôt des Nations Unies pour le développement africain devrait être renvoyée jusqu'à ce qu'un rapport complet sur la question soit présenté aux Etats membres afin que ces derniers puissent prendre une décision". Le Conseil des ministres a adopté le rapport du Comité C, avec quelques amendements mineurs.

57. En ce qui concerne les résolutions et recommandations du Comité C, la résolution CM/Cttee C/Res.1 (XIV) intitulée "Relations entre l'OUA et la Banque africaine de développement" n'a pas été adoptée, la majorité requise n'ayant pas été obtenue lors du vote dont elle a fait l'objet : 19 voix pour, 0 voix contre et 18 abstentions. La résolution CM/Cttee C/Res.2 (XIV) sur "L'Unité syndicale panafricaine" a provoqué de nombreuses discussions. Celles-ci ont porté soit sur le mode de création d'un mouvement syndical populaire et uni au niveau du continent, soit sur les moyens permettant de mettre terme aux influences étrangères néfastes qui s'exercent sur ce mouvement.

Lors des premiers votes effectués sur les paragraphes du dispositif, les paragraphes 1, 2 et 4 ont été adoptés alors que le paragraphe 3 a été rejeté à 4 voix pour, 9 contre et 14 abstentions. La résolution amendée a été adoptée avec 26 voix pour, zéro contre et 8 abstentions. Néanmoins, de nombreuses délégations ont fait remarquer que le paragraphe 4 était étroitement lié au paragraphe 3 qui avait été rejeté. Considéré seul ou dans le contexte de la résolution, il est à peu près ou même totalement vide de sens. On a décidé à l'unanimité d'éliminer le paragraphe 4 du dispositif de cette résolution ; seuls deux paragraphes du dispositif primitif ont subsisté.

58. Après en avoir discuté, le Conseil des ministres a adopté à l'unanimité la résolution CM/Cttee C/Res.3 (XIV) sur la "Foire commerciale panafricaine". Il a été décidé en outre que la somme de 142.800 dollars E.U. approuvée par l'OUA dans le paragraphe 2 du dispositif et destinée à "couvrir les frais d'administration de la Foire serait divisée en deux ; une moitié devant être couverte par le budget 1970/71 et l'autre moitié, par le budget 1971/72. Les autres résolutions de CM/Cttee C/Res.4 à CM/Cttee C/Res.8 (XIV) ont été adoptées à l'unanimité, sans amendements.

Rapport du Comité A sur les questions politiques et de
décolonisation.

59. De nombreux délégués ont demandé à prendre la parole lorsque le président a déclaré ouverte la discussion du rapport ainsi que des résolutions et recommandations du Comité A figurant au document CM/Cttee A/Rpt (XIV). On a ensuite proposé, et le Conseil des ministres s'est déclaré d'accord sur ceci, que puisque le document avait été discuté en détail par le Comité, on gagnerait du temps en demandant à ceux qui avaient des réserves à faire, de les soumettre par écrit au Secrétariat. LE RAPPORT AINSI QUE SES RESOLUTIONS ONT ETE ADOPTÉES ensuite par 32 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions ; le Conseil des ministres ayant approuvé les modifications suivantes :

- a) Toutes les demandes de soutien de candidatures africaines auprès des Organisations internationales doivent être communiquées au Groupe africain de l'ONU à New-York qui répartira les sièges de la manière appropriée.
- b) Insertion des noms "Lesotho et Swaziland" au début du paragraphe 9 qui se lirait ainsi : "Avant que le Comité n'ait pu prendre acte des déclarations des représentants du Botswana, du Lesotho et du Swaziland, le représentants... etc."
- c) Les pays suivants ont formulé par écrit des réserves :
- Sénégal - sur le paragraphe 2 du dispositif de la résolution CM/Cttee A/Draft Res.2/Rev.3 (XIV) intitulée "Décolonisation et apartheid" et sur l'alinéa 9 du paragraphe 5 du rapport présenté par le Comité A.
- Malawi - sur le rapport, les résolutions et les déclarations du Comité A.

Des réserves verbales ont été émises par les représentants des pays suivants :

Rwanda - qui a réitéré les réserves déjà faites lors des délibérations du Comité A.

Côte d'Ivoire - Réserves sur le paragraphe 6 du dispositif de la résolution CM/Cttee A/Draft/Res.3 (XIV) intitulée : "Comité de coordination pour la libération de l'Afrique", et sur la Déclaration concernant le barrage de Cabora Bassa.

Swaziland - s'est abstenu de voter sur le rapport et sur les deux résolutions sur le "Comité de coordination pour la libération de l'Afrique", sur la "Décolonisation et apartheid" ainsi que sur la déclaration concernant le barrage de Cabora Bassa.

Libéria - a émis des réserves sur le paragraphe 33 du rapport du Comité A, paragraphe qui traite de la Commission de médiation, de conciliation et d'arbitrage.

Botswana - réserves sur les deux résolutions et la déclaration adoptées par le Comité A et abstention lors du vote sur le rapport du Comité A.

Lesotho - réserves sur toutes les résolutions condamnant l'Afrique du Sud, et abstention lors du vote sur le rapport du Comité A.

Gabon - réserves sur le paragraphe 6 du préambule et le paragraphe 2 du dispositif de la résolution sur la "Décolonisation et apartheid" ainsi que sur le paragraphe 1 du dispositif de la résolution sur le Comité de libération, étant donné que l'étude dont ledit Comité fait l'objet n'était pas encore terminée.

Plus tard, et dans une note n° 710/70, en date du 10 mars 1970, la Tunisie a émis des réserves sur les paragraphes 4 et 5 du préambule et sur le paragraphe 3 du dispositif de la résolution sur la "Décolonisation et apartheid".

60. Après en avoir demandé la permission au Conseil des ministres, le chef de la délégation du Lesotho a donné lecture d'une déclaration exposant la position de son pays en ce qui concerne les réfugiés en provenance de l'Afrique du Sud. Le Conseil des ministres en a pris acte. Le Conseil des ministres a ainsi épuisé son ordre du jour et la réunion à huis-clos a été levée à 14 h.30 du matin.

61. Il a été porté à la connaissance du Conseil des ministres que le budget global approuvé pour l'exercice financier 1970/71 s'élève à 2.666.746,50 dollars E.U., accusant ainsi une augmentation de 9,84 pour 100 sur le budget 1969/70. On a aussi annoncé que la prochaine

session ordinaire du Conseil des ministres se tiendra le 24 août 1970 et sera suivie le 1er septembre 1970, de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement à Addis-Abéba.

62. Lors de la séance publique qui a suivi, le président de la Conférence a passé en revue les travaux de la quatorzième session ordinaire du Conseil des ministres. Et, après avoir approuvé les motions de remerciement à l'attention de Sa Majesté Impériale, du Gouvernement et du peuple de l'Ethiopie, le Conseil des ministres a clos ses travaux le 6 mars 1970 à 5 h.30 du matin.

Date et lieu de la prochaine session : Point 24

63. Le Conseil des ministres a décidé que :

- i) La quinzième session ordinaire du Conseil des ministres, la prochaine session donc, s'ouvrira le lundi 24 août 1970 ;
- ii) La septième session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement s'ouvrira le mardi 1er septembre 1970.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1970-02

Report of the rapporteur- Fourteenth Ordinary Session of the Council of Ministers

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/7503>

Downloaded from African Union Common Repository